

Commission départementale des championnats

Coupes et Challenges

RÉUNION DU 7 MARS 2018

PV N°15 bis

Président : M. PAGNOUX MARIO

Présents : Mrs. BOUQUET Jérôme. PREGHENELLA Jacques. BARIS Jean François.

Excusés : Mme DUTHIN Patricia. Mrs. BALAGEAS Bernard. KOUROGHLI Jamel.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

Matchs arrêtés :

Match n°56283.1 du 04/03/2018 SD4 F.C.B.E 3 – U.S AUNISIEN PUYRAVAULT 3 :

Le match de lever de rideau devait aller à son terme. L'arbitre officiel de la rencontre suivante ne pouvait intervenir pour arrêter ce match. L'adjoint au maire d'ECOYEUX n'était pas en position pour arrêter le match vu que ce dernier se jouait à BRIZAMBOURG. En application de l'article 120 Alinéa 3 des RG de la FFF, la commission des championnats donne match à rejouer.

A NOTER :

Les clubs qui doivent jouer les 1^{er}, 8 et 10 mai 2018 leurs matchs en retard, peuvent faire une demande de modification (via Footclub) en accord avec le club adverse pour jouer en semaine (le mercredi). La CDC validera les demandes.

La prochaine Commission aura lieu le 22/03/2018 à 18h30

Le Président,
Mario PAGNOUX

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BOUQUET